Inscription à la formation pratique

Avant de vous inscrire aux stages à la maîtrise, vous devez rencontrer la coordonnatrice des stages et de la formation pratique.

Les rencontres individuelles pour le stage d'intervention et le stage de recherche intervention ont lieu le semestre précédent le stage.

L'inscription aux stages demande certains préalables :

Exigences de l'École de service social (stage d'intervention)

Pour accéder au stage d'intervention, l'étudiante ou l'étudiant doit d'abord compléter 21 crédits, dont 12 sont obligatoires et 9 optionnels. Les cours obligatoires suivants doivent être complétés préalablement à l'inscription au stage :

SVS 5500 Fondements théoriques du service social

SVS 5510 Histoire et philosophie des politiques sociales et du service social

SVS 5530 Méthodes d'intervention en service social

SVS 5709 Laboratoire de préparation aux stages de maîtrise

Il est à noter que pendant la période du stage d'intervention en service social (SVS 5601), l'étudiante ou l'étudiant doit aussi s'inscrire au cours obligatoire SVS 5710 Séminaire d'intégration théorie-pratique.

Tous les lieux de stage doivent être approuvés par l'École de service social et répondre aux normes d'accréditation de l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS).

Exigences de l'École de service social (stage de recherche-intervention)

Pour accéder au stage de recherche-intervention, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi 6 crédits obligatoires, de cote 6 000, sélectionnés en fonction du champ de spécialisation qu'elle ou qu'il a choisi.

Cours obligatoires pour le champ de spécialisation famille-enfance :

SVS 6700 Problématique de la pratique et de la recherche dans le domaine familleenfance (3 cr.) SVS 6710 Méthodes de recherche qualitative et quantitative dans le domaine familleenfance (3 cr.)

Cours obligatoires dans le champ de spécialisation santé :

SVS 6500	Problématique de la pratique et de la recherche dans le domaine de la
	santé (3 cr.)

SVS 6510 Méthodes de recherche qualitative et quantitative dans le domaine de la santé (3 cr.)

Tous les lieux de stage doivent être approuvés par l'École de service social et répondre aux normes d'accréditation de l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS).